

QUESTION 10

Auteur UDC, par Charles Clerc
Objet Procédures pénales en cours touchant le DMTE

Vu le nombre de procédures pénales en cours concernant potentiellement des fonctionnaires, nous nous demandons si certains cadres de l'administration cantonale sont concernés.

Conclusion

Est-il exact que plusieurs fonctionnaires du DMTE, dont le chef d'office, Monsieur Tony Arborino, font l'objet d'une instruction pénale en lien avec des déclarations qu'ils ont faites devant une autorité judiciaire civil, dans le cadre d'un procès impliquant comme défenseur l'Etat du Valais?